

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

CONSEIL EXECUTIF
Quatorzième session ordinaire
26- 30 janvier 2009
Addis-Abeba (ETHIOPIE)

EX.CL/460 (XIV) -a

**RAPPORT SUR LA SITUATION DES RÉFUGIÉS, DES
RAPATRIÉS ET DES DÉPLACÉS INTERNES EN AFRIQUE À LA
QUATORZIÈME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL EXÉCUTIF :
JANVIER 2009**

**RAPPORT SUR LA SITUATION DES RÉFUGIÉS, DES RAPATRIÉS ET DES
DÉPLACÉS INTERNES EN AFRIQUE À LA QUATORZIÈME SESSION
ORDINAIRE DU CONSEIL EXÉCUTIF : JANVIER 2009**

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport fait le point de la situation actuelle en ce qui concerne les déplacements forcés de population sur le continent depuis le dernier rapport fait au Conseil en juillet 2008. Il procède à une analyse détaillée, par région, des tendances relatives à la situation générale des réfugiés, des rapatriés et des déplacés internes sur le continent, des derniers événements intervenus en ce qui concerne les déplacements forcés de population, ainsi que des mesures prises par la Commission de l'Union africaine dans la mise en œuvre des différents instruments et décisions de l'UA, des défis et à relever de la voie à suivre.

2. Il convient de rappeler que la Décision EX.CL/Dec. 423(XIII) de Sharm el Sheik (Egypte), demande à « la Commission de procéder, en consultation avec les États membres, à l'actualisation des statistiques et de présenter au Conseil exécutif les dernières statistiques sur les déplacements forcés de populations dans le rapport sur la situation des réfugiés, des rapatriés et des déplacés internes en Afrique ». La Commission a donc écrit à tous les États membres pour leur rappeler la Décision et pour les prier de fournir les statistiques pertinentes, mais n'a obtenu que peu de réponses. Elle a donc dû se baser essentiellement sur les données fournies par les bureaux régionaux et les bureaux extérieurs de l'UA, le Centre de gestion des conflits de l'UA, les agences des Nations Unies, notamment le HCR.

**II. EXAMEN DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES RÉFUGIÉS, DES
RAPATRIÉS ET DES DÉPLACÉS INTERNES EN AFRIQUE**

3. Depuis le dernier rapport au Conseil, la situation générale des réfugiés, des rapatriés et des déplacés internes en Afrique a continué de s'améliorer dans certaines régions, mais elle s'est détériorée, dans d'autres régions à la suite du regain ou de l'intensification des conflits, des catastrophes naturelles, de la faim, de la crise financière dans le monde, du changement climatique et de la pauvreté.

4. La situation dans les régions du Centre et de l'Est du continent suscite toujours de graves préoccupations, les combats dans certains pays de ces régions ne cessent de gagner en ampleur, entraînant la fuite vers les pays voisins de milliers de leurs ressortissants. La sécurité et la situation humanitaire qui ne cessent de se dégrader, ont non seulement affectées leurs nationaux, mais également les agences d'aide humanitaire qui opèrent sur le terrain. Lors

de la cinquante-neuvième session du Comité exécutif du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en octobre 2008, les ONG qui opèrent dans le domaine de l'assistance humanitaire ont publié une déclaration dénonçant la perte de l'espace humanitaire, du respect et de la reconnaissance requise par les organisations humanitaires pour aider les populations qui en ont besoin.

5. La faim et la crise financière récemment enregistrées au niveau mondial ont également eu des effets négatifs sur la fourniture de l'aide à certaines populations vulnérables. Selon le Programme alimentaire mondial (PAM), la cherté des produits alimentaires entraîne une augmentation de la pauvreté et de la faim chez plus de 130 millions de personnes. L'Afrique est l'un des continents les plus touchés par ces crises, et avec le plus grand nombre de victimes de déplacements forcés dans le monde – près de 3 millions de réfugiés et plus de 15 millions de déplacés internes, la situation est vraiment grave. Les fonds alloués aux agences d'aide humanitaire qui œuvrent sur le continent ont diminué, en raison de la lassitude des donateurs et du combat mené par les pays développés pour gérer leur propre crise économique. Les États membres de l'UA qui accueillent des réfugiés font de plus en plus état du fardeau que ces réfugiés et demandeurs d'asile représentent pour leur pays, vu que les agences d'aide humanitaire ne reçoivent presque plus le financement nécessaire pour mettre en œuvre leurs programmes et faire face aux besoins des populations déplacées.

III. ANALYSE PAR RÉGION

A. AFRIQUE DU NORD

6. Dans le Nord de l'Afrique, la situation en ce qui concerne les déplacements forcés, reste inchangée, le principal défi étant sur le nombre très important de réfugiés dans certains pays. De même, pendant la période couverte par le présent rapport, la Jamahiriya arabe libyenne a continué de s'occuper de près de 10.000 personnes en provenance du Moyen Orient et d'Afrique.

7. Dans les camps de réfugiés de Tindouf, dans le nord de l'**Algérie**, le Gouvernement algérien, le HCR ainsi que d'autres organisations partenaires continuent de rechercher des solutions durables pour 165.000 réfugiés Sahraouis qui ont connu l'une des situations les plus longues en tant que réfugiés. Le HCR a mis en œuvre au cours de l'année 2008, son Programme de renforcement de la confiance qui vise à établir des liens entre les Sahraouis qui vivent à Tindouf, et leurs familles en République arabe sahraouie démocratique, à travers des visites organisées, la création de centres téléphoniques et l'organisation de séminaires.

8. En **Égypte**, les statistiques officielles montrent qu'environ 42.844 réfugiés et demandeurs d'asile continuent de chercher refuge dans les zones urbaines du Caire et d'Alexandrie. Avec près de 23.342 personnes, les Soudanais constituent le plus grand groupe de réfugiés, et d'autres continuent d'arriver, fuyant l'Iraq, la Somalie, l'Érythrée, l'Éthiopie et d'autres pays. Entre janvier et août 2008, le Gouvernement égyptien et le HCR ont aidé au rapatriement volontaire de 793 réfugiés soudanais au Sud Soudan. Entre temps, l'Égypte continue de plaider avec force pour un meilleur ciblage et une meilleure coordination des politiques en vue de trouver des solutions durables à la situation des réfugiés, en particulier les réfugiés de longue date.

B. AFRIQUE DE L'OUEST

9. En Afrique de l'Ouest, la situation globale concernant les déplacements forcés de populations a continué de s'améliorer, en raison de la paix et de la stabilité durables dans les pays de la région. Les opérations de rapatriement volontaire au Libéria et en Sierra Leone ont pris fin en 2007, et le HCR procède actuellement à des vérifications post-rapatriement volontaire. Il reste encore des centaines de milliers de réfugiés de par le monde qui ont choisi de ne pas retourner chez eux, et dans ces cas, les pays d'origine et les pays d'asile, en collaboration avec le HCR, facilitent leur insertion dans les pays d'accueil.

10. Selon des sources gouvernementales, le rapatriement volontaire des réfugiés au **Libéria** se poursuit. En septembre 2008, près de 7.976 réfugiés libériens seraient retournés dans leur région d'origine. Pendant ce temps, environ 3.500 réfugiés sierra-léonais qui ont choisi de rester au Libéria à la fin du processus de rapatriement volontaire en 2007 sont en train d'être intégrés dans le pays.

11. En juin 2008, le HCR a annoncé sa décision d'invoquer la Clause de cessation des circonstances en **Sierra Leone**, et a recommandé que les États mettent fin au statut de réfugiés pour les sierra-léonais qui ont fui le pays pendant la guerre civile qui a débuté en 1991 et duré toute une décennie, étant donné que les causes principales du problème des réfugiés ont cessé d'exister. Cette clause de cessation entrera en vigueur le 31 décembre 2008, à la suite de consultations avec les gouvernements des principaux pays d'asile et la Sierra Leone.

12. En **Côte d'Ivoire**, malgré l'amélioration de la situation sécuritaire dans le pays, des milliers de réfugiés et de déplacés internes ne sont pas retournés chez eux. Les réfugiés ivoiriens continuent de chercher refuge dans les pays voisins comme la Guinée, qui abrite près de 4.416 réfugiés. En septembre 2008, le nombre des déplacés internes était encore évalué à près de 709.000 personnes. Dans le même temps, la Côte d'Ivoire abrite environ 24.800 réfugiés.

13. En ce qui concerne la situation au **Togo**, les fortes pluies de la fin du mois de juillet 2008 ont entraîné un grand nombre de pertes en vies humaines, des déplacements massifs de populations dans les zones touchées, ainsi que la destruction des récoltes et des infrastructures, notamment des systèmes de communication et de onze ponts, bloquant ainsi l'accès à certaines des victimes. Face à la crise, la Commission de l'Union africaine a apporté une contribution financière de 100.000 dollars EU au Gouvernement togolais, pour lui permettre de faire face aux besoins des communautés touchées.

C. AFRIQUE CENTRALE

14. Les crises en cours et le regain de violence en Afrique centrale ont entraîné le déplacement de milliers de personnes, en particulier au Tchad, en République démocratique du Congo et en République centrafricaine. Les réfugiés ont fui vers les pays voisins et d'autres situés en dehors de la région. La situation qui prévaut a eu un impact négatif sur le retour des réfugiés et des déplacés internes. Les organisations internationales mettent en garde contre les risques de génocide dans la région des Grands Lacs et contre une catastrophe humanitaire, si des solutions rapides ne sont pas trouvées au niveau diplomatique le plus élevé, étant donné que les déplacements se sont poursuivis pendant toute l'année 2008.

15. Dans le cas du **Burundi**, des progrès sont enregistrés dans la réalisation de la paix, les accords de paix ayant été respectés. Entre juillet et août 2008, plus de 27.000 réfugiés sont rentrés au pays, ce qui a amené le nombre des rapatriés, notamment en provenance de la RDC, du Rwanda et de la Tanzanie depuis 2002, à 448.326. Pendant ce temps, le pays accueille près de 30.000 réfugiés, dont la majorité est originaire de la RDC.

16. En **République centrafricaine** (RCA), l'insécurité qui prévaut dans la partie nord-ouest du pays continue de poser des problèmes aux travailleurs humanitaires dans la région, et de créer des réfugiés qui fuient vers les pays voisins. La RCA compte près de 200.000 déplacés internes, alors que dans le même temps, le pays abrite environ 7.200 réfugiés en provenance du Soudan et d'autres pays. En décembre 2008, le sous-comité du COREP de l'UA sur les réfugiés, les rapatriés et les déplacés internes s'est rendu dans les zones qui accueillent ces réfugiés et ces déplacés internes.

17. Pendant ce temps, au **Cameroun**, les réfugiés qui ont fui leur pays le Tchad lors des troubles de février 2008, continuent de retourner chez eux. Toutefois, selon le HCR, le pays abrite encore près de 78.000 réfugiés, dont la plupart sont originaires de la République centrafricaine, et certains de la RDC, de la République du Congo et du Rwanda.

18. La situation sécuritaire au **Tchad** reste fluide. On compte 12 camps dans l'Est du pays qui accueillent près de 285.000 réfugiés venus du Darfour au

Soudan, et environ 50.000 venus de la République centrafricaine, répartis dans cinq camps dans le Sud du pays et 5.000 réfugiés urbains de différentes nationalités qui vivent à N'djamena. L'insécurité due aux nombreuses attaques de part et d'autre des frontières constitue le principal problème. La situation a également donné lieu à près de 180.000 déplacés internes dans l'Est du pays. Les réfugiés et les déplacés internes vivent dans la terreur en raison des graves violations des droits de l'homme, en particulier à l'encontre des femmes et des enfants. Un autre problème grave a trait au recrutement des enfants soldats dans les camps de réfugiés et de déplacés internes, ce qui compromet le caractère neutre et civil des établissements où vivent des personnes déplacées par la force. Selon OCHA, les travailleurs humanitaires n'ont pas non plus été épargnés, puisque pour la seule année 2008, plus de 120 d'entre eux ont été attaqués, notamment lors de vols de voitures, de vols à main armée ou ont été tués. Afin d'assurer la sécurité dans les camps, la Mission des Nations Unies pour la République centrafricaine et le Tchad, en collaboration avec la Commission de l'Union européenne, a déployé près de 3.700 soldats du maintien de la paix au Tchad. En novembre 2008, en raison de la dégradation de la situation, le Secrétaire général des Nations-Unies Ban Ki-moon a lancé un appel en vue de doubler les troupes internationales qui seront déployées dans l'Est du Tchad. En octobre 2008, la Commission de l'UA a effectué une mission au Tchad afin de trouver les voies et moyens de rétablir la paix et la stabilité dans le pays.

19. Pendant la période objet du présent rapport, la Commission s'est déclarée très préoccupée par la dégradation de la situation sécuritaire et humanitaire en **République démocratique du Congo**, en particulier dans l'Est du pays au Nord Kivu, à cause de la reprise des hostilités entre les forces armées de la République démocratique du Congo (RDC) et le Congrès national pour la défense des populations. Dans le cadre des efforts déployés par la Commission pour trouver une solution durable à la crise dans la région, le Président de la Commission s'est rendu dans la région en octobre 2008, où il a rencontré le Président Joseph Kabila ainsi que d'autres parties prenantes. En outre, il a poursuivi les consultations avec les pays de la région et les acteurs internationaux intéressés, dans le but de faciliter le règlement de la crise dans l'Est de la RDC, et de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité dans la région des Grands lacs. Poursuivant ses efforts, le Président a dépêché, en novembre 2008, un émissaire dans la région en vue de trouver les voies et moyens de promouvoir une approche globale à la crise actuelle, en se basant sur les instruments et mécanismes existants, et d'obtenir un puissant soutien de la communauté internationale. Les dirigeants de la région des Grands Lacs se sont également réunis en novembre 2008 à Nairobi, Kenya, pour trouver la meilleure solution politique et humanitaire à la crise en RDC.

20. Outre la visite du Président en RDC, le sous-comité du COREP sur les réfugiés a également envoyé, en décembre 2008, une mission d'évaluation humanitaire en RDC, et a fait des recommandations sur l'aide que l'UA pourrait

apporter dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour remédier à la situation de crise des populations touchées dans le pays.

21. La crise liée au déplacement dans le Nord Kivu a atteint son apogée entre octobre et novembre 2008, avec la fuite de milliers de Congolais et de plus 250.000 autres, devenus en peu de temps des déplacés internes. Ce qui a fait passer leur nombre à plus d'un million de déplacés internes uniquement au Nord Kivu. Les camps de ces déplacés internes ont été vidés par la force, pillés et brûlés. Ces groupes de femmes et d'enfants, dont plus de 60% d'enfants seraient, selon l'UNICEF les plus affectés ; ils font l'objet de violations de leurs droits fondamentaux et les enfants sont séparés de leurs familles. Dans une telle situation il a été difficile de protéger les déplacés internes. Pour compliquer davantage la situation, plusieurs organismes d'aide ont quitté la région, laissant des milliers de déplacés internes sans assistance, c'est-à-dire sans nourriture, sans eau, sans assainissement ni hygiène dans les camps. Mais, dans le même temps, les déplacés internes qui vivaient dans de telles conditions, ont pris le risque de retourner dans leurs villages, et ont mentionné les conditions déplorables qui prévalaient dans les camps. Les médias ont rapporté à plusieurs reprises que les 17.000 soldats du maintien de la paix des Nations Unies sont dépassés par la situation sécuritaire. Ce nouveau scénario a eu des incidences sur le retour de milliers de réfugiés, essentiellement en provenance de la Tanzanie, de la Zambie, du Rwanda, de l'Ouganda, du Burundi, de la République du Congo et de la République centrafricaine. Dans le même temps, le pays accueille plus de 150.000 réfugiés, notamment des pays limitrophes, malgré le conflit.

D. AFRIQUE DE L'EST

22. Conformément aux différents accords et protocole de paix, l'Afrique de l'Est a fait de très grands efforts pour créer des conditions favorables au retour des victimes des déplacements forcés, même si certaines crises, notamment les catastrophes ont nui au retour de certains réfugiés et déplacés internes. La Conférence internationale sur la région des Grands Lacs sur le Protocole relatif à la protection et à l'assistance des déplacés internes qui a été adopté en octobre 2008 par les pays de la région, permettra dans une large mesure de prévenir et d'éliminer les causes profondes du déplacement. En outre, l'accord de coopération qui a été signé entre le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) permettra entre autres activités, la protection des civils touchés par les conflits armés et les autres formes de violence, en particulier les réfugiés et les déplacés internes, la reconstruction après un conflit ainsi que la promotion du Droit humanitaire international.

23. L'**Éthiopie** continue d'accueillir des réfugiés, mais leur nombre a diminué, passant de près de 83.000 en juillet 2008 à 80.479 en septembre 2008 selon l'administration gouvernementale pour les questions relatives aux réfugiés et aux rapatriés (ARRA). Cette diminution est due au retour ininterrompu chez eux des Sud-soudanais, des Érythréens et des Kenyans.

24. Depuis l'établissement du dernier rapport, le nombre des réfugiés et des demandeurs d'asile a augmenté à **Djibouti**, est passé de près de 30.000 à 50.000, et découle essentiellement de la poursuite de la crise en Somalie.

25. En ce qui concerne le **Kenya**, outre les anciens réfugiés, le pays reçoit toujours plusieurs centaines de Somaliens en plus des anciens. Le HCR a indiqué que pour la seule année 2008, il a enregistré plus de 45.000 nouveaux cas de Somaliens demandeurs d'asile dans le camp de réfugiés de Dadaab. En moyenne, près de 5.000 réfugiés arrivent tous les mois. Ce camp de réfugiés, l'un des plus anciens, des plus grands et des plus surchargés au monde, abrite plus de 215.000 réfugiés et a connu une augmentation de près de 25% en 2008. Les principaux problèmes des réfugiés sont le logement, la nourriture et l'hygiène. Le camp est entièrement plein et contient deux fois le nombre de personnes qu'il est censé abriter. Le pays accueille près de 300.000 réfugiés, plus que le chiffre indiqué en juillet 2008. En outre, il essaie d'accueillir le reste des déplacés internes provenant des élections présidentielles de décembre 2007.

26. Depuis 1994, le Gouvernement **rwandais** a connu une relance et un développement réguliers, grâce à la création d'un environnement sûr, stable et propice dans le pays, ce qui a permis le retour de près de 99% de rapatriés, rentrés chez eux pour participer au développement socioéconomique, tel qu'indiqué par le Gouvernement rwandais à Genève en octobre 2008, lors de la 59^e session du Comité exécutif du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Le pays accueille environ 55.000 réfugiés qui viennent essentiellement de la Région des Grands Lacs.

27. L'Union africaine est préoccupée par la **Somalie** car elle continue de vivre l'une des pires catastrophes humanitaires dans le monde, avec près de 3,2 millions de personnes ayant besoin d'assistance. Cette crise, en grande partie due à la sécheresse, à l'augmentation des prix des denrées alimentaires et à la persistance de l'instabilité dans le pays, donne lieu à un déplacement massif de populations. Les zones les plus touchées sont le centre et le sud de la Somalie. Le nombre des victimes des déplacements forcés change régulièrement, et d'après les agences des Nations Unies, il y aurait plus d'un million de déplacés internes, environ 700.000 auraient fui Mogadiscio il y a deux ans et qu'en 2008, près de 200.000 auraient trouvé refuge dans les pays voisins, notamment au Kenya, en Éthiopie, à Djibouti, et aussi loin qu'au Yémen. En raison de la situation sécuritaire, les agences d'aide éprouvent des difficultés à accéder à de

nombreuses régions pour fournir protection et assistance aux populations touchées.

28. La situation dans le pays constitue un défi majeur pour la communauté internationale et nécessite des efforts concertés de la part des parties prenantes. Des mesures énergiques doivent être prises pour protéger et aider les populations touchées en Somalie, vu que la majorité des personnes qui souffrent sont des femmes et des enfants.

29. S'agissant du **Soudan**, après le signature de l'Accord de paix global entre l'Armée/le Mouvement de libération du Soudan et le Gouvernement d'union nationale en septembre 2005, près de 300.000 Sud-soudanais sont rentrés chez eux. Leur nombre a augmenté l'an dernier, en raison du recensement mené en avril et de la confiance dans l'Accord de paix, le mouvement s'est poursuivi pendant le dernier trimestre de l'année écoulée. Dans le même temps, le HCR a lancé un appel pour des donations, l'agence ayant fait état de lacunes dans les opérations de rapatriement et de réinsertion des Sud soudanais qui retournent chez eux.

30. Un Force hybride ONU/UA de maintien de la paix (MINUAD) qui a été créée en janvier 2008 pour soulager les souffrances des déplacés internes a, entre autres, poursuivi ses opérations, même si parfois, elle éprouve des difficultés à agir en raison de la situation sécuritaire instable dans la région du Darfour au Soudan. Toutefois, l'annonce de cessez-le-feu faite par le Gouvernement a fait naître quelque espoir, le Président Omar el-Bachir ayant annoncé un « cessez-le-feu immédiat et sans conditions » en novembre et lancé un appel pour une campagne immédiate en vue du désarmement des milices accusées d'avoir commis certaines des pires atrocités pendant le conflit. Ainsi donc, avec l'amélioration de la situation sécuritaire, plus de 200.000 réfugiés au Tchad et près de 2 millions de personnes touchées au Darfour retourneront chez eux ou dans les zones de leur résidence habituelle.

31. Lors de la réunion du Comité exécutif du HCR en octobre 2008, la **Tanzanie** a été saluée par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, pour avoir offert aux réfugiés burundais qui ont fui le Burundi en 1972, la possibilité de se naturaliser. Lors de cette réunion, le représentant du Gouvernement a indiqué que son pays avait entrepris de naturaliser 79% des 218.234 Burundais dont la majorité provient du contingent de 1972, tout en facilitant, dans le même temps, le retour volontaire au Burundi des 21% restant. La naturalisation est l'une des solutions durables au problème des réfugiés. Au moment de l'établissement du présent rapport, le HCR a indiqué que 138.671 réfugiés vivent dans quatre camps au Nord-Ouest du pays, tandis que 200.040 réfugiés burundais et 1.506 réfugiés somaliens vivent dans des établissements humains. Entre temps, les réfugiés burundais continuent de retourner volontairement chez eux.

32. En octobre 2008, le sous-comité du COREP sur les réfugiés a effectué une mission sur le terrain en **Ouganda**, en vue d'évaluer la situation humanitaire des réfugiés et des déplacés internes au Nord de l'Ouganda. Pendant la mission, la délégation de l'Union africaine a rencontré des représentants du gouvernement, des partenaires de l'UA ainsi que d'autres organisations humanitaires qui œuvrent sur le terrain, et a procédé à des échanges de vue sur la situation humanitaire, et sur les besoins des réfugiés et des déplacés internes dans le pays.

33. Selon les représentants du gouvernement, l'Ouganda accueille près de 200.000 réfugiés en provenance essentiellement du Soudan, de la République démocratique du Congo (RDC), du Rwanda, du Burundi, de l'Éthiopie, de l'Érythrée, de la Somalie, ainsi que les nouveaux réfugiés qui ont fui le Kenya pendant les violences liées aux élections de décembre 2007. Avec l'aide des partenaires chargés de la mise en œuvre comme le HCR, le Gouvernement a pu rapatrier au Sud Soudan, près de la moitié des réfugiés soudanais, et est sur le point de signer un accord tripartite avec le Gouvernement de la RDC et le HCR, en vue de trouver une solution durable au problème des réfugiés congolais dans le pays, qui portera notamment sur leur rapatriement dans leur lieu d'origine. Toutefois, les récents actes de violence intervenus en DRC pourraient retarder le processus, car d'autres réfugiés ne cessent d'arriver en Ouganda.

34. Dans ce pays connu pour avoir accueilli des réfugiés depuis les années 50, près de deux millions de ses propres ressortissants sont également devenus des déplacés internes, dont 1,8 million issus des 20 années de conflit dans le Nord de l'Ouganda, et environ 200.000 dans le Nord-Est en raison des conflits en cours dans la région du Karamoja. Cependant, après l'accord de cessez-le-feu intervenu dans le Nord, entre le Gouvernement ougandais et l'Armée de libération du Seigneur (ALS) en 2006, plus de 1,6 million sur les deux millions d'anciens déplacés internes sont retournés chez eux, malgré l'insuffisance des équipements et des infrastructures. Après avoir visité ces zones de déplacement et de retour, le sous-comité du COREP sur les réfugiés a fait des recommandations en vue de répondre aux besoins fondamentaux des populations déplacées et des rapatriés.

E. L'AFRIQUE AUSTRALE

35. La région de l'Afrique australe continue d'abriter environ 160.000 réfugiés qui ont fui la République Démocratique du Congo, le Burundi, le Rwanda et la Somalie. Cependant, le nombre des réfugiés originaires de la région même continue de baisser, étant donné qu'ils ont accepté de rentrer volontairement dans leurs pays d'origine. Le problème de l'afflux de la migration mixte demeure néanmoins une source de préoccupation pour la plupart des pays de la région et pour les organisations chargées d'assurer la protection et l'assistance aux

victimes du déplacement forcé, étant donné qu'il est généralement difficile de les séparer des autres groupes de migrants.

36. **D'après l'Institut National d'assistance aux Réfugiés du Gouvernement, le Mozambique** abrite 7.207 réfugiés. La majorité des réfugiés dans le pays provient de la RDC (3.523), du Burundi (820) et du Rwanda (400), y compris un petit nombre d'autres pays. La plupart des réfugiés se trouvent dans le camp de réfugiés de Maratane, alors que d'autres sont installés dans les provinces environnantes. En 2008, quelque 325 Congolais et 30 Burundais ont été rapatriés dans leurs pays d'origine.

37. Pendant des années, **la Namibie** a accueilli plus de 20.000 réfugiés et demandeurs d'asile dont la plupart ont été volontairement rapatriés dans leurs pays d'origine. Selon les chiffres fournis par le Gouvernement, la Namibie abrite présentement environ 7.000 réfugiés et demandeurs d'asile venus de 13 pays d'Afrique, dont la plupart sont Angolais. Les autres nationalités à la recherche d'asile dans le pays sont, entre autres, des Congolais de la RDC et des Rwandais. Ces réfugiés sont accueillis dans les camps de réfugiés d'Osire où ils ont accès à l'éducation, à la santé et aux équipements agricoles. La communauté déplacée dépend toujours du PAM pour les rations alimentaires, mais le Gouvernement cherche à adopter des options plus autonomes, tel que son Programme « Green Scheme » pour réduire cette dépendance. La Namibie a prévu dans sa Constitution des dispositions pour l'octroi du statut d'asile aux « personnes qui craignent raisonnablement la persécution pour leurs sensibilités politiques, leur race, leur religion ou leur appartenance à un groupe social particulier » et elle a, en 1999, promulgué la Loi sur les Réfugiés (Reconnaissance et Contrôle).

38. Le représentant du Gouvernement d'Afrique du Sud à la réunion d'octobre 2008 du Comité exécutif du HCR a signalé que la situation s'est améliorée depuis les attaques xénophobes contre les étrangers et certains autres nationaux dans le pays. Il a déclaré que le gouvernement et les ONG locales ont lancé une campagne pour sensibiliser les citoyens et éradiquer la xénophobie et les autres intolérances connexes, particulièrement pour ce qui concerne les personnes qui ont été forcées de fuir leurs pays et qui sont à la recherche d'asile en Afrique du Sud. Il a été signalé que le Gouvernement a immédiatement réagi en améliorant ses systèmes et ses méthodes d'asile pour renforcer sa capacité de gestion afin de mieux gérer et traiter les demandes d'asile pour mettre en place un meilleur système et régime pour les réfugiés. D'après le HCR, l'Afrique du Sud continue d'abriter quelque 156.570 réfugiés et demandeurs d'asile venus du Burundi, de la RDC, de Somalie ainsi que diverses autres nationalités.

39. Au cours de la 59^{ème} Session du Comité exécutif du HCR, le Représentant du Zimbabwe a indiqué que son pays accueille plus de 5.084

réfugiés et demandeurs d'asile provenant essentiellement de la Région des Grands Lacs. Plus de 60 % de ceux-ci seraient installés dans le camp de réfugiés de Tongogara, dans la circonscription Chipinge, tandis que les autres sont dans les zones urbaines, plus précisément à Harare. Il a annoncé que le Gouvernement et le HCR procèdent actuellement à une vérification pour réévaluer le nombre de réfugiés dans le pays.

40. Selon la Délégation régionale de l'UA auprès de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), au Malawi, plus de 8.000 réfugiés venus du Burundi, de la RDC, d'Ethiopie, de Somalie et du Rwanda sont accueillis, dans un premier temps, au Camp de Réfugiés de Dzaleka, tandis que 1.000 autres résident dans les zones urbaines. En raison de leurs ressources limitées, le Gouvernement et les agences humanitaires travaillant dans le pays ont eu des difficultés à satisfaire suffisamment les besoins de populations déplacées.

MISE EN OEUVRE DU PLAN DE TRAVAIL ET DU PROGRAMME DES ACTIVITES

41. Dans le cadre de la mise en œuvre d'exécution du Plan de travail de la Commission et du Programme des activités du Sous-Comité du COREP sur les Réfugiés, les Rapatriés et les personnes déplacées internes, plusieurs activités ont été exécutées en étroite coopération avec les Partenaires de l'UA et des agences d'aide concernées dont :

DES VISITES AUX ETATS MEMBRES

42. Le Sous-Comité du COREP sur les Réfugiés, les Rapatriés et les Personnes Déplacés internes, s'est rendu dans les autres pays dans le cadre de son Programme de travail, à savoir : Angola, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda et Ouganda. Le sous-Comité a évalué l'évolution de la situation humanitaire dans ces pays en se rendant dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées, de même que dans les zones de retour. Les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées ont été reçus en audience et se sont entretenus avec les délégations, qui ont en outre rencontré les Hauts fonctionnaires du Gouvernement, les Partenaires de l'UA ; les Représentants spéciaux de l'UA et diverses organisations humanitaires, y compris des organisations de la société civile.

43. Au Tchad, en République Centrafricaine, en République Démocratique du Congo et en Ouganda, les questions de sécurité étaient prioritaires tandis que l'Angola se concentrait sur la question de la réintégration durable. Il a été fait remarquer que les Gouvernements avaient besoin du soutien et de l'assistance internationale pour pouvoir faire face au grand nombre de réfugiés, de rapatriés et des personnes déplacées. Les délégations ont fait des recommandations que l'Union africaine pourra mettre en œuvre pour soutenir les efforts déployés par

les Gouvernements en vue de la prise en charge des milliers de victimes du déplacement forcé.

REUNIONS

44. Les réunions ci-après ont été organisées sur les questions concernant le déplacement forcé :

- i. La réunion des Experts des Etats membres et de la Conférence ministérielle sur les Réfugiés, les Rapatriés et les personnes déplacées en Afrique se sont tenues du 5 au 11 novembre 2008 au Siège de l'UA à Addis-Abeba (Ethiopie). Ont assisté à ces réunions les Ministres en charge des questions de déplacement forcé, les Experts, les Partenaires de l'UA, des institutions des Nations Unies, les Communautés économiques régionales, les Organisations de la Société civile et d'autres agences humanitaires concernées. Les réunions se sont tenues dans le cadre de la préparation du prochain Sommet spécial de l'Union africaine sur les Réfugiés, les Rapatriés et les personnes déplacées internes en Afrique prévu en avril 2009 à Kampala (Ouganda). Les activités préparatives concernaient l'élaboration d'importants documents, tels que des recommandations, le projet de déclaration et le projet de Convention de l'UA sur la Protection et l'Assistance aux personnes déplacées internes.
- ii. Le Groupe de travail sur le Sommet spécial des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur les Réfugiés, les Rapatriés et les personnes déplacées internes s'est réuni en août 2008 pour poursuivre la préparation du Sommet.
- iii. La cinquante-neuvième Session ordinaire du Comité exécutif du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR EX-COM) s'est tenue du 6 au 10 octobre 2008 à Genève et, comme d'habitude, l'Union africaine a été invitée à la réunion où elle a été représentée par la Commission de l'UA. Le but principal de la Délégation de l'Union africaine à cette Session était de sensibiliser les participants au tout premier Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine sur les Réfugiés, les Rapatriés et les personnes déplacées internes en Afrique qui aura lieu en Ouganda en avril 2009 ainsi qu'aux réunions des Experts des Etats membres et des Ministres en charge des questions de déplacement forcé qui ont eu lieu en novembre 2008 à Addis-Abeba, Ethiopie. Il y a en outre, un événement en marge de ces réunions pour les hauts fonctionnaires des Etats membres en vue de sensibiliser les Chefs d'Etat et de Gouvernement du monde afin qu'ils participent au Sommet spécial de l'UA ainsi que les

partenaires et les autres parties prenantes intéressées qui pourraient apporter une assistance financière au Gouvernement de l'Ouganda. Par ailleurs, le Doyen du Groupe africain à Genève a également sensibilisé les participants à l'importance de la réunion préparatoire des Experts et de la réunion ministérielle de novembre 2008, du Sommet qui ont abouti au Sommet spécial.

- iv. Des réunions se sont tenues avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés et avec le Directeur du Bureau régional pour l'Afrique avec un accent particulier sur la préparation du Sommet spécial d'avril 2009 à travers la réunion préparatoire des Experts et la réunion ministérielle de novembre 2008 au cours desquelles le projet de Convention de l'UA sur la Protection et l'Assistance aux personnes déplacées internes en Afrique devrait être examiné par les Juristes et les Ministres pour être adopté en avril 2009 en Ouganda.
- v. La Commission de l'UA a participé à la Conférence commémorant le Dixième Anniversaire des Principes directeurs des Nations Unies sur le Déplacement interne à Oslo, Norvège les 16 et 17 octobre 2008. Ont assisté à la Conférence plus de 100 délégués de haut niveau des organisations internationales et régionales, de la société civile, des autorités nationales de même que des représentants des communautés déplacées. L'objectif principal de la Conférence était d'examiner les progrès jusqu'ici enregistrés et les défis à relever, dix ans après l'adoption des Principes directeurs par les Nations Unies sur le Déplacement interne.
- vi. La Commission a organisé une réunion en décembre 2008 avec les Communautés économiques régionales (CER) sur la Libre Circulation des personnes, conformément à la Décision du Conseil exécutif, (EX..CL/Dec.354(XI) de juin 2007 à Accra, Ghana. Les Représentants des CER ont donné leurs avis sur la voie à suivre pour réaliser la libre circulation des personnes si cruciale pour le continent.

Coopération avec les Partenaires de l'UA

45. Les Partenaires de l'UA, en particulier le HCR, le CICR, l'OIM, le PAM, et l'AHA ont continué de coopérer et de collaborer étroitement avec la Commission, particulièrement au cours des diverses réunions, telles que celle du Groupe de travail sur le Sommet spécial et celle des Experts et des Ministres de novembre 2008. La Division des Affaires humanitaires, des Réfugiés et des personnes déplacées internes a également convoqué au mois d'août 2008 ses réunions consultatives semestrielles avec les partenaires pour examiner les domaines de coopération commune pour le reste de l'année 2008.

46. Le HCR a en outre manifesté sa coopération par le renforcement de la capacité de la Division HARDP en lui fournissant des ressources humaines supplémentaires pour l'aider à préparer le Sommet spécial d'avril 2009.

V. DEFIS ET VOIE A SUIVRE

47. Etant donné que le Continent compte le plus grand nombre de victimes du déplacement forcé, les Etats membres prennent encore une fois des initiatives courageuses pour trouver des solutions au problème du déplacement forcé. Par conséquent, et conformément à la décision du Conseil exécutif, EX.CL/Dec.298(IX), le Sommet spécial examinera la question du déplacement forcé sur le Continent et permettra aux Etats membres de s'attaquer aux causes profondes afin d'éliminer le problème. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement devraient examiner une Déclaration solennelle qui les engagera à prendre des mesures concrètes pour s'attaquer aux causes profondes du déplacement forcé, renforcer la protection et l'assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées internes et créer les conditions propices pour trouver des solutions durables.

48. De plus, l'adoption et la signature de la Convention de l'Union africaine sur la Protection et l'Assistance aux personnes déplacées internes permettra la mise en œuvre d'un instrument juridique historique pour le bien-être des personnes déplacées internes.

2009

Rapport sur la situation des Réfugiés, des Rapatriés et des Déplacés Internes en Afrique a la Quatorzième Session Ordinaire du Conseil Exécutif : Janvier 2009

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3149>

Downloaded from African Union Common Repository